



Institut médico-professionnel
Valentin Haüy

SECTION D'INITIATION ET DE PREMIERE FORMATION PROFESSIONNELLE, EN INTERNAT,
POUR ADOLESCENTS DEFICIENTS VISUELS AVEC HANDICAPS ASSOCIES

La visée fondamentale
de notre action est de
permettre aux adolescents
que nous accueillons de
cheminer vers une insertion
sociale et professionnelle
prenant en compte leur
handicap.



Institut Médico Professionnel « Valentin Haüy »

**DENOMINATION OFFICIELLE : S.I.P.F.PRO
(SECTION D'INITIATION ET DE PREMIERE FORMATION PROFESSIONNELLE
THEORIQUE ET PRATIQUE EN INTERNAT)**

L'Institut Médico-Professionnel de Chilly-Mazarin a été fondé par l'Association « Valentin Haüy », Association à but non lucratif (Loi 1901), dont la mission consiste à soutenir et former les personnes aveugles et malvoyantes.

Qu'est ce qu'un **IMPro** :

- **I**nstitut
- **M**édico : « Médico » parce que la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées) vous a proposé un accompagnement médical et paramédical en lien avec les équipes pédagogique et éducative
- **P**ro : parce que vous allez suivre une préparation à un avenir social et professionnel

L'IMPro « Valentin Haüy » est agréé pour accueillir 36 adolescents, de 14 à 20 ans, présentant une déficience visuelle avec handicaps associés.

Leur présence s'échelonne entre 3 et 5 ans, d'où la possibilité de travailler sur la durée et d'évoluer tout au long de leur parcours à l'IMPro vers une Insertion Professionnelle et Sociale.

L'Etablissement est mixte et fonctionne en Semi-Internat, avec chambre individuelle.

L'IMPro « Valentin Haüy » est situé au cœur de la ville de Chilly-Mazarin, commune située au Sud de l'Essonne, à 15 kms de Paris.

Vous vous apprêtez à intégrer un projet de vie que nous allons développer ensemble tout au long de votre séjour.

La direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue et s'engagent dès à présent à vous apporter un soutien et un accompagnement adapté tout au long de votre parcours à nos côtés.

Ce **LIVRET D'ACCUEIL** doit vous permettre d'avoir accès directement au Règlement de Fonctionnement et à la Charte des Droits et Libertés, qui s'imposent à tous les Etablissements.

Il est destiné à faciliter vos démarches et votre arrivée au sein de l'Etablissement en vous donnant une vue la plus complète possible sur l'IMPro, y compris durant votre période de stage.

SOMMAIRE

NOS OBJECTIFS

LA FORMATION
LES STAGES PREPROFESSIONNELS
LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE

NOS MOYENS

LE PROJET INDIVIDUEL D'ACCOMPAGNEMENT (PIA)
L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE
A L'EXTERNAT
A L'INTERNAT
LE SOUTIEN THERAPEUTIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET REEDUCATIF
LE SUIVI MEDICAL
LE SUIVI SOCIAL
LA PARTICIPATION DES JEUNES
LA PARTICIPATION DES FAMILLES
COMMENT VOUS COMPORTEZ A L'INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

LE DOSSIER ADMINISTRATIF

LE STAGE D'ADMISSION
L'ADMISSION
LES MODALITES D'ACCES AUX DOSSIERS
LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE
LES GARANTIES SOUSCRITES EN MATIERE D'ASSURANCE
LES TRANSPORTS

COMMENT NOUS RENCONTRER

LA SORTIE

LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

NOS OBJECTIFS

La visée fondamentale de notre action est de vous permettre de cheminer vers une insertion professionnelle et sociale prenant en compte vos handicaps par :

LA FORMATION

- Vous êtes appelé à acquérir et développer vos connaissances en matière scolaire, en Braille et/ou en Noir. Les moyens pédagogiques nécessaires sont mis en œuvre.
- Vous découvrirez, peu à peu, les Ateliers Professionnels et ferez l'apprentissage d'un travail en :
 - Sous-Traitance - Reliure
 - Cuisine
 - Agent Polyvalent de Restauration
 - Horticulture – Floriculture/Espaces Verts
 - Entretien de Surface
 - Repassage
 - Informatique - Bureautique

En dehors des activités pédagogiques et professionnelles, vous rencontrerez les équipes médicale et paramédicale composées de :

- Un Médecin Généraliste
- Un Médecin Ophtalmologiste
- Un Médecin Psychiatre
- Deux Psychologues
- Deux Instructrices de Locomotion
- Une Orthophoniste
- Une Orthoptiste
- Une Ergothérapeute Rééducatrice en AVJ

LES STAGES PREPROFESSIONNELS

Progressivement, des stages vous seront proposés dans divers lieux, pour vous permettre de confronter vos apprentissages à la réalité du monde du travail.

LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE

C'est vous permettre d'optimiser et d'utiliser toutes vos possibilités d'intégration professionnelle et sociale en devenant de plus en plus autonome dans la vie quotidienne, les déplacements et le travail.

Des stages dans des lieux de vie adaptés peuvent aussi vous être proposés en fonction de votre Projet Individuel d'Accompagnement (PIA).

NOS MOYENS

LE PROJET INDIVIDUEL D'ACCOMPAGNEMENT (PIA)

Dans le cadre d'un Projet Individuel d'Accompagnement (PIA), votre emploi du temps individuel est mis en place. Il est défini avec vous en fonction de vos potentialités et est réactualisé. Toute modification donne lieu à un avenant contresigné par vous et votre famille.

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'Equipe pluridisciplinaire est constituée de 44 salariés. Par la diversité des professions et des pratiques, elle vous offre les prises en charge dont vous avez besoin sur le plan :

- Educatif
- Pédagogique
- Thérapeutique, Psychologique et Social

Les Services Administratifs et Généraux assurent la gestion et l'entretien sans lesquels votre bien être ne pourrait exister.

Les Chefs de Service assurent la coordination des Equipes et le suivi des activités au quotidien.

L'Equipe est placée sous la responsabilité du Directeur :

- ↳ Deux Cheffes de Service
- ↳ Une Secrétaire de Direction
- ↳ Une Comptable
- ↳ Une Assistante Sociale
- ↳ Une Chargée d'Insertion
- ↳ Un Médecin Psychiatre
- ↳ Deux Psychologues
- ↳ Un Médecin Ophtalmologiste
- ↳ Un Médecin Généraliste
- ↳ Une Infirmière
- ↳ Une Orthoptiste
- ↳ Une Orthophoniste
- ↳ Deux Instructrices de Locomotion
- ↳ Une Ergothérapeute Rééducatrice en AVJ
- ↳ Deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale
- ↳ Des Educateurs Techniques et Moniteurs d'Atelier
- ↳ Deux Professeures des Ecoles
- ↳ Une Professeure d'Enseignement Général
- ↳ Une Professeure Spécialisée
- ↳ Des Educateurs Spécialisés et Moniteurs Educateurs
- ↳ Deux Surveillants de Nuit
- ↳ Des Personnels des Services Généraux et d'Entretien

- ↳ Un Cuisinier (SODEXO)

A L'EXTERNAT

Les cours, ateliers et prises en charge se déroulent ainsi :

Lundi	9h15	12h00	13h30	17h00
Mardi	8h30	12h00	13h30	17h00
Mercredi	8h30	12h00		
Jeudi	8h30	12h00	13h30	17h00
Vendredi	8h30	12h00	13h30	

Vous aurez une pause de 15 minutes matin et après-midi, moment où il est interdit de remonter dans les chambres et appartements.

LES ACTIVITES

- Scolarité en caractères d'imprimerie et/ou en Braille
- Apprentissage en Ateliers Préprofessionnels
- Stages en Etablissements et Entreprises
- Sports Adaptés
- Activités Artistiques : Théâtre, Dessin, Musique...
- Rééducation par l'Equitation

D'autres activités complètent ce programme :

- Découverte de l'Informatique, Info-Budget, Découverte Sensorielle, Découverte Professionnelle, Découverte de la Nature, Groupe Santé, Civisme...

Au cours de l'année, des séjours pédagogiques et éducatifs peuvent être organisés.

LES MOYENS UTILISES

Nous disposons, pour les enseignements, de locaux adaptés aux activités proposées :

- 3 salles de classe
- 1 salle informatique
- 1 serre professionnelle et 1 terrain de culture
- 1 atelier Chaiserie
- 1 atelier Repasserie
- 2 salles de Conditionnement/Sous Traitance
- 1 cuisine pédagogique
- 1 cuisine AVJ
- 1 salle de sport
- 1 salle de musique
- 1 atelier Théâtre
- 1 atelier artistique
- 1 médiathèque
- 1 foyer
- 1 cafétéria (projet géré par les jeunes)

Vous pouvez utiliser la Médiathèque où sont remis différents supports de documentation Noir et Braille, CD, K7 vidéo, Internet...

A L'INTERNAT

Les Educateurs encadrent la vie quotidienne, les loisirs, la vie en groupe dans le respect des règles de vie en collectivité.

Ils vous accompagnent à travers l'acquisition de votre autonomie, la prise d'initiatives et votre intégration dans des activités extérieures.

Un Educateur Référent assurera votre suivi individuel (Deux pendant votre période de stage).

Les mercredis après-midi, des activités et sorties sont proposées par les jeunes ou les éducateurs. Vous pouvez y participer, mais pensez à vous inscrire.

L'Etablissement reste ouvert un samedi matin par mois.

Vous occupez une chambre individuelle avec douche, fermant à clé, sur un groupe d'Internat ou un appartement à partir de 18 ans (3 groupes et 4 appartements).

Par mesure de sécurité, les chambres ne doivent pas être fermées à clé la nuit.

Situés au cœur de la ville de Chilly-Mazarin, nous pouvons bénéficier de toutes les structures municipales pour mettre en pratique tous les apprentissages (Médiathèque, Maison des Ados...).

LES TEMPS DE L'INTERNAT

Petit déjeuner	Entre 7h15 et 8h15
Déjeuner	12h15
Goûter	17h30
Diner	19h15

Les repas sont assurés par la SODEXO et, selon le Projet Individuel d'Accompagnement (PIA), peuvent être pris dans le réfectoire, les appartements, la Cuisine Pédagogique, la Cuisine AVJ.

Des repas sans porc peuvent être préparés, ainsi que des repas allégés (sur prescription médicale).

Le soir, vous participerez à la mise et au débarrassage des tables au réfectoire, avec l'aide d'un éducateur.

Le lever s'effectue à partir de 7h00. Chacun peut se lever à son rythme en respectant celui des autres. A cet effet, un réveil est indispensable pour une plus grande autonomie.

L'horaire du coucher est fixé à 21h45 pour les jeunes du Groupe 3 et le Stagiaire.

A 22h15, tout le monde doit rejoindre sa chambre ou l'appartement.

INFORMATIONS PRATIQUES

Objets de valeur et argent :

Il est conseillé de ne pas venir avec des objets de valeur ou une somme d'argent importante pour ne pas risquer de se les faire voler.

L'argent de poche peut être confié à votre Educateur Référent (c'est même conseillé).

Il n'est pas permis de disposer de télévision dans les chambres.

Téléphone portable et lecteurs de musique :

Le téléphone portable et/ou les lecteurs de musique doivent être obligatoirement éteints pendant les temps de cours, d'activités et de repas.

Le Linge :

Un modèle de trousseau est joint au dossier administratif. Il est préférable que tous les vêtements soient marqués à votre nom. Il est également possible de laver le linge à l'IMPro (lessive à fournir). Les draps sont fournis par l'Etablissement.

LE SOUTIEN THERAPEUTIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET REEDUCATIF

Le Médecin Psychiatre et les Psychologues proposent des lieux de parole individuels ou en groupe, lieux où vous pouvez aborder les difficultés que vous rencontrez.

Des actions sont menées par une équipe paramédicale, particulièrement formée à la prise en charge de jeunes déficients visuels : Orthophoniste, Orthoptiste, Instructrices de Locomotion, Ergothérapeute Rééducatrice en AVJ.

Ces actions peuvent être individuelles ou collectives.

LE SUIVI MEDICAL

L'Equipe Médicale se compose :

- d'un Médecin Psychiatre
- d'un Ophtalmologiste
- d'un Médecin Généraliste
- d'une Infirmière

Un bilan annuel est effectué par l'Ophtalmologiste et le Médecin Généraliste.

Votre suivi médical reste sous la responsabilité de vos parents.

L'Infirmière assure le suivi des traitements (sur prescriptions médicales) et les urgences.

LE SUIVI SOCIAL

Une visite à domicile par l'Assistante Sociale vous sera proposée une fois par an au minimum, avant la date de synthèse. Ce sera l'occasion de faire le point sur l'accompagnement proposé à l'IMPro et les démarches administratives à mettre en œuvre en fonction de l'âge de votre enfant (MDPH).

LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

- ↪ Conseil de Vie Sociale
- ↪ Délégués des Jeunes
- ↪ Compte-Rendu de Synthèse
- ↪ Groupes d'Expression
- ↪ Commission Menus

LA PARTICIPATION DES FAMILLES

- ↳ Conseil de Vie Sociale
- ↳ Réunion de Parents
- ↳ Bilan de Synthèse
- ↳ Journée « Portes Ouvertes »

COMMENT VOUS COMPORTEZ A L'INTERIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

A l'IMPro, vous avez des droits et des devoirs :

Vos Droits	Vos Devoirs
Vous avez le droit au respect de l'intimité	Vous devez respecter les autres et leur intimité
Vous avez le droit de vous exprimer, de communiquer et d'être écouté	Vous devez laisser la parole aux autres, les écouter
Vous avez le droit d'être protégé contre toute agression physique ou verbale	Vous ne devez pas utiliser la violence physique ou verbale et vous devez en réprimer l'usage
Vous avez le droit de vous plaindre contre toute forme d'agression ou de menace	Vous devez alerter un adulte si vous êtes témoin d'agression, de menace ou d'incident
Vous avez le droit de bénéficier de soins d'hygiène nécessaires à votre santé et des moyens d'une bonne hygiène	Vous devez respecter votre santé et votre hygiène pour vous-même et pour les autres
Vous avez le droit de vivre dans un lieu agréable	Vous devez prendre soin de votre chambre, du mobilier et du matériel
Vous avez le droit à réparation pour tout préjudice causé à votre égard	Vous devez réparer les dégâts physiques ou moraux que vous aurez causés
Vous avez le droit à la formation et à l'instruction	Vous devez aller en cours et respecter les horaires
Vous avez le droit au repos et aux loisirs	Vous devez respecter le repos et les loisirs des autres
Vous avez le droit au respect de vos croyances et de vos convictions et de ne pas être victime de discrimination	Vous devez respecter les croyances et les convictions d'autrui et ne pas vous rendre coupable de discrimination

Pour votre sécurité et dans l'intérêt de tous, il y a quelques règles à respecter :

Il est interdit de :

- fumer dans l'Établissement, y compris les cours, parkings et jardins
- consommer des drogues
- avoir des relations sexuelles
- être grossier et/ou vulgaire

- être violent verbalement et physiquement
- faire du tapage
- dégrader les locaux et les véhicules
- détenir des objets dangereux

LE DOSSIER ADMINISTRATIF

The diagram shows a light green folder with a checklist of items. Each item is preceded by a checked box. At the bottom right of the folder, there are two small empty rectangular boxes.

<input checked="" type="checkbox"/>	Le Stage d'Admission
<input checked="" type="checkbox"/>	L'Admission
<input checked="" type="checkbox"/>	Modalités d'Accès aux Dossiers
<input checked="" type="checkbox"/>	La Prise en Charge Financière
<input checked="" type="checkbox"/>	Les Garanties souscrites en matière d'Assurance
<input checked="" type="checkbox"/>	Les Transports

LE STAGE D'ADMISSION

Dans un premier temps, un stage d'admission de 15 jours est programmé. La Notification d'Orientation de la MDPH est obligatoire.

Un dossier administratif succinct, le Livret d'Accueil et un Emploi du Temps Individuel sont adressés au stagiaire.

A l'issue de ce stage, le bilan sera fait avec l'ensemble de l'Equipe et un compte-rendu est fait à vos parents (ou votre représentant légal) en votre présence par la Direction, le dernier Vendredi du stage à 14h00.

Vous aurez le droit de faire des demandes et d'exprimer vos opinions sur votre prise en charge.

A la suite du stage :

- une admission peut être prononcée
- un nouveau stage peut être envisagé
- une autre orientation peut être demandée

Tout agissement contraire au Règlement de Fonctionnement pourra entraîner :

- un arrêt temporaire du stage
- un arrêt définitif du stage

La Direction prendra la décision, après avoir reçu vos explications, en concertation avec l'éducateur et les personnes concernées, votre famille (ou votre représentant légal) et votre Etablissement d'Origine.

L'ADMISSION

Les familles et les Institutions nous rencontrent pour une visite de l'Etablissement afin de connaître notre projet.

Une plaquette est remise au jeune et à la famille.

Après le stage d'admission de 15 jours, si vous êtes admis, nous adressons à votre famille un dossier administratif complet à nous remettre le jour de l'admission :

- Renseignements administratifs
- Attestations Carte Vitale, Mutuelle...
- Carnet de Santé
- Autorisation de Soins
- Autorisation de Sortie
- Droit à l'Image
- Autorisation à la pratique des activités sportives
- Modalités de transport
- Trousseau recommandé
- Calendrier de Fonctionnement
- Attestation Responsabilité Civile
- 2 Photos d'Identité

Dans le cadre de votre prise en charge, nous élaborons avec vous et votre famille (ou votre représentant légal) le **CONTRAT DE SEJOUR**. Ce document définit les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du Projet d'Etablissement. Il détaille la liste et la nature des prestations offertes, ainsi que leur coût prévisionnel.

Le Règlement de Fonctionnement vous est également remis, ainsi que la Charte des Droits et Libertés.

MODALITES D'ACCES AUX DOSSIERS

De nombreuses informations, médicales ou non, sont accumulées durant la prise en charge du jeune dans l'Etablissement.

Le jeune (et/ou son représentant légal) a accès à ces informations dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. Il peut également exercer son droit d'opposition et de rectification des informations vous concernant.

La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi (Directrice, Médecin Psychiatre ou Psychologues de l'Etablissement) s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative (cf. Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie – Article 3).

Vous devez suivre la procédure suivante :

- Personnes autorisées à faire la demande : vous-même et/ou votre famille
- Destinataire de la demande : la Direction
- Modalités et délai de prévenance à respecter : demande écrite, réponse au plus tard dans les 8 jours suivants la demande

LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Notre financement vient de la Sécurité Sociale.

L'Agence Régionale de la Santé (ARS), étant notre Organisme de Contrôle, vérifie nos budgets et donne son accord pour le prix de journée.

Nous sommes ouverts entre 203 et 205 jours par an. Le calendrier des jours d'ouverture (Calendrier de Fonctionnement) est inclus dans le dossier administratif à l'admission et envoyé aux familles en début d'année scolaire.

Vos parents doivent avoir reçu un avis d'orientation de la MDPH.

LES GARANTIES SOUSCRITES EN MATIERE D'ASSURANCE

Un Contrat auprès de la **SATEC** est souscrit par l'Etablissement.

LES TRANSPORTS

La prise en charge des trajets IMPro/Domicile (et vice-versa) est organisée par l'Etablissement, sauf pendant les stages d'admission. Les coordonnées du chauffeur de taxi sont remises à l'admission. Un contrat est signé entre le chauffeur de taxi et l'IMPro.

Vous serez accompagné à l'adresse convenue entre l'IMPro et la famille. Toute demande de modification devra être faite par téléphone ou par le biais du cahier de liaison à la Direction.

Des consignes de sécurité à respecter sont impératives :

- Boucler la ceinture de sécurité
- Avoir une attitude calme et correcte dans le véhicule

En cas d'absence, prévenir le Secrétariat **et** le chauffeur de taxi le plus rapidement possible.

En cas d'incident, vous pouvez joindre un responsable aux numéros suivants :

- Secrétariat IMPro : 01.69.10.10.65
- Directeur : 06.11.64.72.89

Si l'organisation des transports nous oblige à modifier le planning des taxis, vos parents en seront informés le plus rapidement possible.

Si vous êtes autonome dans les transports, vos parents doivent veiller à ce que vous ayez sur vous **obligatoirement** :

- Papier d'Identité
- Carte téléphonique ou téléphone portable
- Argent de Poche

Nous vous rappelons que l'IMPro ne prend en charge financièrement que les transports du lundi matin et du vendredi après-midi (ou samedi midi) ; les autres trajets sont à la charge des familles.

En cas d'absence de deux jours ou plus, un Certificat Médical est obligatoire.

En cas d'absence pour une raison connue d'avance (un rendez-vous médical par exemple), la Direction doit être prévenue pour autorisation.

COMMENT NOUS RENCONTRER

Le rôle de la famille est essentiel et irremplaçable pour construire et accompagner votre projet. Par conséquent, nous rencontrons le plus souvent votre famille, soit au cours des réunions de parents, soit au cours de votre bilan de synthèse.

Bien entendu, les Educateurs sont les interlocuteurs privilégiés au quotidien.

Un Cahier de Liaison est attribué à chacun pour faciliter la transmission des informations entre l'Etablissement et la famille.

L'Assistante Sociale rencontre la famille avant la synthèse afin de pouvoir faire part à l'Equipe du projet familial. Elle assure aussi le lien nécessaire entre les deux lieux de vie.

Chaque membre de l'Equipe peut recevoir les parents à leur demande.

**Le Secrétariat est joignable :
du Lundi au Vendredi, de 7h00 à 17h30
au 01.69.10.10.65**

Vous pouvez également nous contacter par :

- Courriel: c.favalli@avh.asso.fr

Tout au long de votre séjour à l'IMPro, vos parents (ou représentant légal) peuvent vous téléphoner ou joindre les éducateurs en soirée. Ils peuvent contacter la Directrice ou le Chef de Service dans la journée.

N'hésitez pas à poser des questions ou à prendre rendez-vous avec les professionnels.

LA SORTIE

La sortie se prépare à 19 ans. Vous, votre famille et l'Assistante Sociale constituent un dossier auprès de la MDPH pour mettre en œuvre une orientation conforme à vos choix, tout en tenant compte de vos potentialités et de la réalité socio-professionnelle.

Pour définir l'orientation, nous nous appuyons sur les bilans des stages réalisés au cours de la formation.

Elle peut s'effectuer vers des structures très différenciées :

- Foyer Occupationnel
- Entreprise Spécialisée d'Aide par le Travail
- Entreprise Adaptée
- Formation
- Entreprise...

